



musique

plan fanfare

interfédérés*

>>> pratique amateur <<<<<<<<
territoire bourgogne
franche-comté

territoire pratique

Grâce à l'appui de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté,
les 4 fédérations* proposent aux associations musicales
de pratique et d'enseignement une action conjointe
« d'accompagnement personnalisé ».

création partenariat

population

musiciens

*

CMF Bourgogne - Confédération Musicale de France Bourgogne
UFEM - Union des fanfares et ensembles musicaux Bourgogne-Franche-Comté
FMFC - Fédération Musicale de Franche-Comté
CFBF - Confédération Française des Batteries et Fanfares,
Fédération Régionale de Bourgogne-Franche-Comté



pourquoi ?

Accompagner une ou plusieurs associations sur une thématique choisie, comme par exemple :

- ♦ **domaine artistique** : musical, pédagogique, technique et sonore... renouvellement du répertoire, démarches pour une création, liens entre enseignement et pratique, recrutement de musiciens, développement d'une famille instrumentale,...
- ♦ **domaine administratif** : législation, gouvernance, gestion sociale, comptabilité, ressources humaines...
- ♦ **domaine de la communication** : stratégie interne et externe, outils numériques, partenariats et réseaux, image et attractivité,...

comment ?

Ce dispositif prend la forme d'un appui « d'experts » (chef, pédagogue, scénographe, musicien.ne, compositeur, ingénierie culturelle,...) pour travailler une thématique identifiée (problématiques, enjeux, projets). Grâce à un regard extérieur, de nouvelles pistes de travail et d'expérimentation peuvent s'ouvrir.



contacts

FMFC > Bouchra HABBACHE > 06 74 53 01 21 | fmfc@wanadoo.fr
 CMF Bourgogne > Noëlle ROBERT > 06 11 40 37 14 | noelle.robert@cmf-cotedor.org
 UFEM BFC > Astride JUND > 06 75 55 50 76 | uff-bourgogne-franche-comte@uff.cc
 CFBF > Christophe DECRAENE > 06 08 92 50 08 | decraene.christophe@orange.fr



description

- ♦ Ce dispositif prend en charge l'intervention d'un-e professionnel.le pour une durée maximum de 18h.
- ♦ Son objet est précisé par un diagnostic, les objectifs et la description du projet sont à formuler dans l'acte de candidature
- ♦ Les fédérations, appuyées d'une commission, valident le projet d'accompagnement puis définissent le cadrage avec l'association
- ♦ L'intervenant-e sera choisi-e d'un commun accord avec l'ensemble des parties prenantes.
- ♦ Les structures bénéficiaires prennent à leur charge repas et hébergement du prestataire.

échéances



candidature



Remplir le canevas suivant ou le formulaire en ligne disponible [ICI](#) et le renvoyer avant le 16 juin 2023

DANS LA MESURE DU POSSIBLE, MERCI DE PRIVILÉGIER LE TRAITEMENT NUMÉRIQUE.

Pour un envoi par courrier : **FMFC > 2 rue André Malraux, 25000 Besançon**

◆ Dénomination de l'association : _____

◆ Commune d'activité : _____

◆ Nom, Prénom et adresse du président : _____

◆ Nom, Prénom, tél et mail de la personne qui remplit le dossier : _____

◆ Activé principale (harmonie, fanfare, école de musique, brass band...) : _____

◆ Activité(s) secondaire(s) (ex : orchestre junior, enseignement musical, brass band...) : _____

◆ Nombre de membres total : _____

◆ Nombre de musiciens : _____ ◆ Nombre d'élèves : _____

◆ Nombre d'encadrants salariés : _____

◆ Nombre d'heures rémunérées hebdomadaires : _____

◆ Nombre d'encadrants bénévoles : _____

◆ De quels locaux disposez-vous ? _____
mis à disposition par _____

◆ Merci d'écrire en 10-15 lignes quel est votre souhait d'accompagnement.

Problématiques, enjeux, projets... À partir d'un diagnostic ou de constats repérés vous devez motiver votre volonté à disposer d'un accompagnement spécifique. Les fédérations se tiennent à votre disposition.